



Réunion du Comité Syndical du 22 mars 2023

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de votants : 43

Convoqué le 7 mars 2023, le conseil syndical s'est réuni le 22 mars 2023 à 18h00 en visioconférence sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

112^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Madame Cécile BIRARD
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Pierre DESMARETS
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Roland GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur André MAGNOUX
Madame Nathalie MARIN
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Gilles VESCOVI

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Michel LACROIX

Madame Christine MANDON
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PÉTEL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur François REPOLT
Monsieur Denis ROUGEYRON
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Nicolas WEINMEIST

A donné pouvoir :

Monsieur Nicolas BONNET

à

Madame Mina PERRIN

Budget Primitif 2023

Présentation brève et synthétique du budget primitif 2023 (article L.2313-1 du CGCT) :

Comme l'exercice précédent, l'exercice 2022 se clôture par un excédent tant en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, cet excédent s'explique notamment par une recette exceptionnelle de DGD de 131 700€ qui compense le retard de versement pour l'animation Leader et PAT.

En Investissement, l'excédent s'explique exclusivement par l'opération Voie verte avec le versement d'acompte de subventions du conseil régional et du FEDER alors que les travaux n'ont pas pu être réalisés cette année.

Ainsi, grâce au report de l'excédent cumulé de 394 439.07€ en fonctionnement et de 1 055 740.09€ en investissement, le budget primitif 2022 peut être abordé avec sérénité quant à la situation financière à court terme du Grand Clermont. Toutefois, le principe d'une gestion rigoureuse et prudente doit demeurer car, en isolant l'opération Voie verte qui aujourd'hui est très excédentaire et qui à terme sera financièrement neutre, ces marges devraient s'avérer insuffisantes pour financer la révision du SCoT sur plusieurs années.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

1. Structure générale du budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 (incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections) s'élève à :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 885 590.39€	1 885 590.39€
Section d'investissement	2 760 000.00€	2 760 000.00€
TOTAL	4 645 590.39€	4 645 590.39€

De manière schématique les grands équilibres de ce budget se présentent ainsi :

	DEPENSES			RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	320 K€	1 885 K€	Excédent de fonct. reporté	394 K€
	Charges en personnel	905 K€		Atténuation de charges	0 K€
	Atténuation de produits	30 K€		Subventions et participation	1 486 K€
	Autres charges de gestion courante Et charges financières	600 K€		Autre produit de gestion courante	0 K€
	Dotations aux amortissements	30 K€		Reprise de subventions	5 K€
					1 885 K€
INVESTISSEMENT	Subventions transférables	5 K€	2 760 K€	Amortissements	30 K€
	Immobilisations corporelles	20 K€		Excédent d'invest. reporté	1 056 K€
	Immobilis. incorporelles en cours	100 K€		Subventions d'investissement	75 K€
	Comptabilité distincte rattachée (voie verte)	2 635 K€		Comptabilité distincte rattachée (voie verte)	1 598 K€
	Dépenses imprévues	0 K€		FCTVA	1 K€
					2 760 K€

2. Évolution des principaux postes budgétaires

a- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP 2023 s'élèvent à 1885 K€ en prenant en compte les transferts entre sections et l'excédent reporté de l'année N-1.

Les recettes réelles sont estimées à 1 486 K€. La principale recette de 746 K€, la contribution des membres en application du taux de 1,70 €/habitant, est stable par rapport à 2022. Les contributions au fonctionnement du service ADS sont estimées à 415 K€ en hausse de 40 K€ par rapport à l'estimation 2022 et de 15 K€ par rapport au réalisé 2022 du fait principalement de l'application en année pleine du renfort en personnel qu'a nécessité la hausse du nombre de dossiers à traiter et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Les subventions allouées par l'Europe, l'État, le Département, le Parc Livradois Forez (PAT) sont estimées à 325 K€.

Chap	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
013	Atténuation de charges	10 000.00€	31 998.80 €	0€
74	Participations et subventions	1 493 347.00€	1 394 841.34 €	1 486 151.32€
	<i>Participation des membres</i>	<i>746 609.40 €</i>	<i>746 609.40 €</i>	<i>746 300.00€</i>
	<i>Contribution service ADS année N</i>	<i>375 000.00 €</i>	<i>399 819.82 €</i>	<i>415 000.00€</i>
	<i>Subventions</i>	<i>371 737.6 €</i>	<i>248 412.12 €</i>	<i>324 851.32€</i>
75	Produits divers de gestion courante	1000.00€	790.23 €	0€
77	Produits exceptionnels		123.80 €	0€
Total Recettes réelles		1 504 347.00 €	1 427 754.17 €	1 486 151.32€
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	10 000.00€	7 328.99 €	5 000€
002	Excédent de résultat de fonct. reporté	356 824.18€		394 439.07€
Total des recettes de fonctionnement		1 871 171.18€	1 435 083.16 €	1 885 590.39€

b- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au BP 2023 s'élèvent à 1 885 K€.

Les charges à caractère général, estimées à 320 K€, sont en baisse par rapport au budget 2022 (- 63 K€)
Au sein de ces charges, il faut distinguer :

- Les charges à caractère général hors étude qui s'élève à 150 K€ en baisse de 3 K€ par rapport au budget 2022.
- Les études (hors SCOT : plan paysage, PAT, habiter autrement, suivi du DAAC) dont le montant est estimé à 170 K€ en baisse de 60 K€ par rapport au budget 2022.

Les charges de personnel, estimées à 905 K€, sont en hausse de 35 K€ par rapport au BP 2022 du fait du Glissement Vieillesse Technicité et de l'application en année pleine de l'augmentation du coût de l'assurance du personnel et de l'augmentation du point d'indice.

Les autres charges de gestion courante (hors article 65888) sont estimées à 276.5 K€ contre 245 K€ au budget 2021. Elles recouvrent notamment la contribution à l'agence d'urbanisme (181.5 K€ en hausse de 31.5 K€ pour la mission « habiter autrement le Grand Clermont ») et les indemnités des élus (70 K€).

Le coût des amortissements (30 K€) est en légère baisse par rapport à 2021.

Chap.	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011	<i>Charges à caractère général</i>	383 000.00€	249 938.08€	320 000.00€
012	<i>Charges en personnel</i>	870 000.00€	875 237.46€	905 000.00€
014	<i>Atténuation de produits</i>	50 000.00€	21 618.31€	30 000€
65	<i>Autres charges de gestion courante (hors 65888)</i>	245 000.00€	219 715.80€	276 500€
	<i>Article 65888 autres</i>			320 090.39€
66	<i>Charges financières</i>	3 000€	0€	4 000€
67	<i>Charges exceptionnelles</i>	185 171.18€	0€	
Total dépenses réelles		1 736 171.18€	1 366 509.65€	1 855 590.39€
022	<i>Dépenses imprévues</i>	100 000€		
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	35 000€	30 958.62€	30 000€
Total des dépenses de fonctionnement		1 871 171.18€	1 397 468.27€	1 885 590.39€

c- Les recettes d'investissement

Le montant de la section d'investissement reste à un niveau élevé à 2 760 000 K€ du fait de la prévision d'une nouvelle tranche de travaux de la voie verte. Les recettes de la Voie verte, estimées à 1 598 K€, sont les avances des EPCI pour 550 K€ et les subventions de la Région et du FEDER.

Les autres recettes sont le solde d'investissement reporté pour 1 055 K€, les subventions (75 K€) et les amortissements (30 K€).

Chap.	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
10	<i>Dotations, fonds divers</i>	1 000.00€	5 920.54€	1 260.00€
13	<i>Subventions d'investissement</i>	16 000.00€	16 000.00€	75 000.00€
Total des recettes réelles		17 000.00€	21 920.54€	76 260.00€
45	<i>Opération sous mandat voie verte</i>	2 635 000€	740 673.53€	1 597 999.91€
Total recettes en compte distincte rattachée		2 635 000€	740 673.53€	1 597 999.91€
040	<i>Amortissement des immobilisations</i>	35 000.00€	30 958.62.00€	30 000.00€
001	<i>Solde d'exécution Invest. Reporté</i>	306 772.77€		1 055 740.09€
Total des recettes d'investissements		2 993 772.77€	793 552.69€	2 760 000.00€

d- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au BP 2023 s'élèvent à 2 760K€.

Les principales dépenses d'investissement programmées en 2023 correspondent :

- Aux travaux de la Voie verte pour 2 635 K€.
- Aux coûts liés aux évolutions du SCOT, dont la modification n°8 et l'Etat Initial de l'Environnement pour la révision du SCOT pour 100 K€.
- Aux acquisitions de matériels informatiques et de mobiliers pour 20 K€.

Chap.	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	90 000.00€	21 260.14€	100 000€
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	35 000.00€	15 996.24€	20 000.00€
Total des dépenses réelles		125 000.00€		120 000.00€
45	<i>Opération sous mandat voie verte n°10</i>	2 635 000.00€	0.00€	2 635 000.00€
Total des recettes en compte distincte rattachée		2 635 000.00€	0.00€	2 635 000.00€
020	<i>Dépenses Imprévues</i>	223 772.77€		0.00€
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	10 000.00€	7 328.99€	5 000.00€
Total dépenses d'investissements		2 993 772.77€	44 585.37€	2 760 000.00€

3. Gestion de la dette et de la trésorerie

Au 1^{er} janvier 2023, le PETR Le Grand Clermont n'a contracté aucun emprunt

Au regard des travaux du projet de voie verte et de décalage inévitable entre les dépenses et l'encaissement des subventions, le PETR pourrait mobiliser en fin d'année 2023 une ligne de trésorerie en fonction des besoins.

Constatant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors du Comité syndical du 1er février 2023, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif de l'année 2023.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le jeudi 23 mars 2023.

**Dominique ADENOT,
Président.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20230322-775-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

